

DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE VOURLES

<p>Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 18 Votants : 22</p> <p>Ont voté : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mil huit, le treize novembre à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le mercredi cinq novembre 2008, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.</p> <p>Étaient présents : Serge FAGES, Elisabeth MESNIER, Pascale HAUK, Gérard GRANADOS, Catherine MAURIN, Jean-Jacques RUER, Sébastien BLANC, Christine DUSSURGET, Elyane CLOP, Laurence MARTINEZ, Marie Thérèse PRALY, Lorraine BOYER, Laurent SAINT JALMES, Jérôme MONVAILLIER, Paul REGARE, Gianni DE BERNARDIS, Serge MICHAUT, Sabine BEGASSAT.</p> <p>Absents : Cécile MATHAUD, Annie FERNANDES, Sylvain ARNAUD, Dominique REGNIER, Michel REGNIER</p> <p>Excusés : Cécile MATHAUD, Annie FERNANDES, Sylvain ARNAUD, Dominique REGNIER, Michel REGNIER</p> <p>Pouvoirs : Annie FERNANDES donne pouvoir à Elisabeth MESNIER. Sylvain ARNAUD donne pouvoir à Jean-Jacques RUER Dominique REGNIER donne pouvoir à Laurent SAINT JALMES Michel REGNIER donne pouvoir à Serge FAGES</p> <p><i>Secrétaire de séance :</i> Elisabeth MESNIER</p>
--	--

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2008-067

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2008

OBJET : Avis sur la demande d'autorisation de la Société BERARD en vue de poursuivre l'exploitation de son activité de tôlerie fine de précision

Vu le code de l'environnement,

Vu l'arrêté préfectoral portant ouverture d'une enquête publique,

Monsieur le Maire explique qu'une enquête publique se déroule actuellement, entre le 4 octobre 2008 et le 20 novembre 2008, sur la demande d'autorisation présentée par la Société BERARD en vue de poursuivre l'exploitation de son activité de tôlerie fine de précision au 12-14 Chemin des Basses Vallières, ZI Nord à Brignais.

La Commune de Vourles est sollicitée en tant que commune limitrophe afin de donner son avis sur cette demande d'autorisation.

Le dossier réceptionné en mairie est à disposition du public et fait état des différentes études menées pour la poursuite de cette exploitation.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil municipal de bien vouloir donner un avis sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne un avis favorable à la demande d'autorisation présentée par la Société BERARD en vue de poursuivre l'exploitation d'une activité de tôlerie fine de précision.

Pour : 22

Abstention : 0

Contre : 0

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication
Le

Le Maire,
S. FAGES

Fait et délibéré les jours,
Mois, an et heure que susdits
et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme,

Le Maire,
S. FAGES